



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 222

Texte de la question

SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

M. le président. La parole est à M. Christian Patria, pour le groupe UMP.

M. Christian Patria. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Le dimanche 25 novembre, une jeune fille de vingt-trois ans, demeurant à Orry-la-Ville, dans l'Oise, est décédée des suites de ses blessures après une agression sexuelle. Cette victime a été retrouvée inanimée dans une rame du RER D, en gare de Creil, terminus du train. L'efficacité de la police a permis d'appréhender rapidement l'auteur des faits, un récidiviste, puisqu'il avait déjà commis une agression sexuelle en 1995 sur cette même ligne - une ligne où se confrontent la violence quotidienne d'une minorité et les très nombreux usagers qui n'en peuvent plus de ce sentiment d'insécurité permanent.

M. Roland Muzeau. Que fait donc Sarko ?

M. Christian Patria. Madame la ministre, ma question est donc la suivante : quelles actions seront entreprises afin d'endiguer l'insécurité des lignes ferroviaires, notamment aux horaires de faible fréquentation ? Un tel drame ne doit plus se reproduire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. Après ce drame, mes pensées vont, comme celles de chacun d'entre vous, d'abord à la famille, à qui j'ai fait part de ma solidarité dans cette épreuve. Je veux ensuite, comme vous, sans doute, féliciter, pour leur réactivité et leur efficacité, les policiers et gendarmes qui ont élucidé ce meurtre odieux et arrêté son auteur. Nous n'en devons pas moins chercher à renforcer la sécurité des transports en commun, qu'utilisent chaque jour des centaines de milliers de Français, et plus particulièrement les Franciliens.

Depuis 2002, beaucoup a été fait, à commencer par la création du service régional de police des transports, qui coordonne l'action des policiers, des gendarmes et des agents de la RATP et de la SNCF. De même, les patrouilles de la brigade des réseaux ferrés contribuent chaque jour à sécuriser plus de mille trains et rames et plus de mille gares et stations, en portant une attention toute particulière aux endroits et aux horaires sensibles. Mais il faut aller plus loin, nous le voyons bien. C'est la raison pour laquelle, avec l'aide de la RATP et de la SNCF, j'ai mis en place une salle de commandement unique, qui centralise, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, les images des caméras, et assure ainsi la meilleure réactivité possible.

Le développement de la vidéoprotection est une priorité, car elle permet à la fois de prévenir, d'agir et d'élucider. J'ai donc demandé aux transporteurs un effort à la fois quantitatif et qualitatif dans ce domaine. Ainsi, la RATP va porter son parc à 6 500 caméras d'ici 2009 ; la SNCF, quant à elle, va équiper très rapidement 140 de ses gares avec 3 300 caméras.

D'ici là, et parce qu'il faut aussi agir tout de suite, nous allons encore renforcer notre dispositif par une densification des patrouilles dans les lieux les plus fréquentés et aux moments les plus sensibles, particulièrement pendant les fêtes de fin d'année. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.)*

Données clés

Auteur : [M. Christian Patria](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 222

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 5 décembre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 décembre 2007